

DEC213526DR18

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 01/09/2019 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 01/07/2019 portant délégation de signature à Monsieur Christophe J. MULLER, Délégué Régional de la circonscription CNRS Hauts-de-France et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 08/09/2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMS3702 – IBL : M. Karl OULMI

Au sein de l'unité UMR8199 – GIM3 : M. Stephan GAGET

Au sein de l'unité UMR8520 – IEMN : M. Sébastien JASNIAK ; M. Benjamin LECHA ; M. Gauthier DE SMET ; M. David LE GUILCHER

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 28/10/2021



Le Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

